



Notifié le

Notification reçue le

Publié le

09 AOÛT 2018

Certifié exécutoire, le Maire

Partie réservée au visa
de la Sous-Préfecture

M/16 1101 - Délégation



MC TESTA

Poste

TESTA 20

Service : Voirie

POLICE DE CIRCULATION

Mesures particulières de police sur la voie publique à l'occasion des animations aux arènes mobiles sur le parvis de la Cathédrale du Samedi 11 au Mardi 14 Août 2018

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6, L2212-2, L2212-5, L3221-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R417-10, R417-11 et L411-1,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivants et R116-2,

VU le Code Pénal, notamment l'article 131-13

VU l'arrêté municipal du 14 Novembre 1955 sur la police de la circulation et du stationnement modifié,

VU le règlement de voirie adopté par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2008,

VU les animations organisées sur le parvis de la cathédrale du Samedi 11 au Mardi 14 Août 2018,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion des représentations dans les arènes mobile positionnées sur le parvis de la cathédrale, la circulation sera interrompue lors du passage des véhicules transportant les animaux en représentation du Samedi 11 au Mardi 14 Août 2018, chaque jour de 17 heures à minuit. :

- Avenue Alphonse Mas
- Rue du Puits des Arènes
- Place Saint Cyr
- Rue des Docteurs Bourguet
- Rue Auguste Fabregat
- Place de la Révolution

Ces véhicules seront alors autorisés à circuler à contre sens dans ces rues.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

09 AOÛT 2018

Robert MENARD
Pour le Maire par délégation
L'Adjointe déléguée


Pour Le Maire et par Délégation
L'Adjoint au Maire
Didier BRESSON

